

MIREILLE DELMAS-MARTY, LES SCIENCES CRIMINELLES ET LE DROIT COMPARÉ DE NOTRE TEMPS

La lumière de la plus brillante juriste française de tous les temps s'est éteinte. Pleine de force intellectuelle, de créativité et d'attrait, elle prenait du repos pour se remettre de problèmes de santé près du château de Goutelas, dans le Forez. Elle y avait déposé son épée d'académicienne, un précieux objet incrusté de métaphores, sa bibliothèque des humanismes juridiques et, en septembre dernier, y avait permis l'installation de la « boussole des possibles », pour nous guider en ces temps de turbulences où, en plus d'une boussole, il faut une rose des vents, encore plus maintenant qu'une nouvelle guerre européenne a été déclenchée.

Mireille Delmas-Marty a fait une œuvre de vie si complète qu'il est difficile de comprendre qu'elle n'a eu besoin que d'une partie de sa vie et qu'elle nous a quittés au début d'une splendide maturité. Son premier grand livre a été *Droit pénal des affaires*, publié par le PUF, dans la Collection Thémis en 1973 et dix ans plus tard *Modèles et mouvements de politique criminelle*, Economica, 1983, consacré à la compréhension des grands systèmes et modèles de politique criminelle, avec la volonté de comparer pour comprendre et harmoniser. Depuis lors, deux idées n'ont cessé de mûrir. La première est que la mondialisation économique est un facteur inévitable et transformateur et la seconde est que l'idée des Droits de l'Homme est le principe auquel toute mondialisation économique doit être soumise. D'où son appel à un droit européen commun, mais aussi à un droit pénal commun pour l'Humanité. Cette demande est basée sur l'idée d'une éthique universelle commune des droits de l'homme et aussi sur le concept de droit pénal comme éthique minimale de la mondialisation. En 2007, elle a reçu le premier prix H. H. Jescheck de l'Association Internationale de Droit Pénal à Istanbul. En octobre 2009, elle a reçu, avec Cherif Bassiouni, la médaille Beccaria de la Société Internationale de Défense Sociale lors d'une cérémonie solennelle à Madrid en 2009.

Toutes les préoccupations de Mireille Delmas-Marty sur les processus économiques, politiques et juridiques ont été élaborées au moment de son intégration au Collège de France dans sa trilogie sur les forces imaginantes du droit : *Le relatif et l'universel*, *Le pluralisme ordonné* et *La refondation des pouvoirs*, publiée entre 2004 et 2007. La trilogie se termine par la publication ultérieure d'un ouvrage collectif dirigé avec Ulrick Sieber et Mark Pieck, dans

lequel ils présentent une théorie générale de l'harmonisation pénale internationale sous le titre *Les Chemins de l'harmonisation pénale*, qui est paru en 2008 en français, en anglais et en espagnol. Les principales ressources méthodologiques pour la comparaison juridique visant à l'harmonisation internationale sont bien développées dans cet ouvrage. Comme Bénédicte Fauvarque-Cosson l'a présenté dans une synthèse pointue dans cette *Revue* (2011), la tradition comparatiste s'est imposée en Europe et surtout en France avec le grand Congrès de 1900 à Paris, convoqué par Édouard Lambert et Raymond Saleilles, qui furent les premiers à appeler à l'élaboration d'un Droit commun de l'humanité. Le droit comparé a reçu une base solide avec les premières générations qui ont eu recours à la méthode fonctionnelle développée principalement par Ernst Rabel, directeur de l'Institut de droit international privé comparé à Berlin et qui, à l'arrivée des nazis, a été chassé de son poste et de son propre pays. Son héritage a été bien cultivé par ses successeurs au nouvel Institut Max Planck de Hambourg, Konrad Zweigert et Heinz Kötz. Je crois que Marc Ancel est celui qui a le mieux utilisé la méthode fonctionnelle d'abord en droit civil puis en droit pénal (Marc Ancel, *Utilité et méthodes du droit comparé*, 1971). Dans la génération suivante, Mireille Delmas-Marty a construit son appareil méthodologique sur cette tradition et a combiné ses catégories avec l'étude des faits qui ont déclenché les processus d'harmonisation, des acteurs de ce processus et des modes et formes d'harmonisation avec sa préférence pour l'hybridation et le pluralisme par opposition aux impositions verticales et formalistes. Tout le processus d'harmonisation internationale en matière pénale, et notamment le droit européen, est l'expression la plus récente de son génie. Son esprit comparatif se manifeste également dans son travail visant à la création du crime international d'écocide, ainsi que dans la construction d'un *Jus commune universalisable*, titre de la dernière grande œuvre collective qu'elle a dirigée.

L'universalisme est chez Mireille Delmas-Marty non seulement une position épistémologique mais aussi une attitude morale et vitale, ce qui explique son intérêt et son dévouement pour le monde entier : pour l'Amérique du Nord, de l'Alaska au Rio Grande, pour l'Amérique latine, du Mexique à la Patagonie, avec une affection particulière pour le Brésil. Mireille Delmas-Marty est une européenne qui s'est intéressée très tôt et systématiquement à la nouvelle Chine. Ses disciples à Pékin et Shanghai sont un formidable pont entre *le pays du centre* et le reste du monde. Dans ce même trésor se trouvent ses attentions particulières pour les jeunes disciples africains, notamment au Sénégal et en Tunisie, où la graine de sa connaissance et son amitié portent leurs fruits.

Mireille Delmas-Marty unit à la théorie du droit et du droit pénal en particulier l'intelligence pour trouver dans les mécanismes institutionnels actuels, tels que l'Organisation internationale du travail et l'Organisation

mondiale du commerce, ainsi que dans les tribunaux des droits de l'homme d'Europe et d'Amérique, les éléments pour organiser un nouveau gouvernement du monde, ce qui constitue un appel de plus à l'indispensable réforme des Nations unies. Dans son travail, nous trouvons des éléments pour ne pas se contenter d'une seule Cour pénale internationale et pour exiger une véritable Cour mondiale des droits de l'homme.

Mireille Delmas-Marty a abordé les problèmes du droit pénal matériel. D'une part, elle a étudié les crimes les plus « modernes », tels que les crimes économiques. Son traité de jeunesse sur le droit pénal économique, déjà mentionné, forme, avec l'œuvre de Klaus Tiedemann, la base d'un véritable droit pénal économique national et international. Sa pensée se reflète à son tour dans toute la réforme du Code pénal français qui a abouti au nouveau Code pénal en 1992 sous l'impulsion de Robert Badinter.

Mais en outre, le droit de la procédure pénale, en particulier le « *due process* », a été abordé dans toutes ses dimensions, nationales et internationales, et il convient de souligner cette dernière, sa participation à la discussion sur la manière d'enterrer le juge d'instruction de Napoléon. Au niveau européen, elle a guidé la recherche d'un modèle d'intégration pluraliste du processus pénal, qui est le résultat de l'hybridation des systèmes et non de l'imposition verticale de l'un d'entre eux. C'est ainsi qu'est né le *Corpus Juris* et son travail au sein de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF). Nombreuses sont les revues scientifiques qu'elle a dirigées ou contribué à promouvoir. Depuis 1984, elle a dirigé la *Revue de Sciences criminelles et Droit pénal comparé* et a été membre des comités de rédaction des *Archives de Politique Criminelle*, de la *Revue européenne de droit pénal et de justice pénale*, du *Journal of International Justice* et de la très innovante *Revue Européenne du Droit*.

Le Collège de France avait récemment publié sa conférence de clôture au Collège en 2011, mais mise à jour avec de nouvelles réflexions (*Une boussole des possibles. Gouvernance mondiale et humanismes juridiques*. Collège de France, Paris, 2020, <https://books.openedition.org/cdf/8983>).

Ses principales œuvres sont nées dans la langue de Voltaire – le grand combattant contre la peine de mort – mais sont traduites en espagnol, portugais, italien, grec, anglais et chinois. De ses prix et décorations, je n'en citerai que deux, le premier est celui qui l'accompagne en tant que membre de l'Institut de France, la dague d'académicienne, dont la conception originale spécifique exprime toute la pensée politique, juridique et culturelle de son détenteur. La deuxième et plus importante décoration est celle de ses nombreux disciples disséminés *Aux quatre vents du monde*.

Lors de sa nomination à l'Académie de sciences morales et politiques, elle avait décliné recevoir l'épée que les amis donnent aux néophytes, des pièces avec des significations toujours très intéressantes. Finalement, elle a

accepté le cadeau et l'a conçu avec tant de soin qu'il porte en lui les idées clés de sa pensée, et c'est aussi le joyau le plus précieux de tous. La présentation a été faite par Simone Rozès, présidente honoraire de la Cour de cassation. Dans son discours ce jour-là, Simone Rozès a déclaré : « L'image de la flamme est "la lumière qui illumine et le feu qui anime", ce qui est immédiatement perceptible à quiconque regarde l'épée, avant même de lire l'inscription gravée dessus. La forme flamboyante de la lame est inhabituelle par rapport à la forme traditionnelle de l'épée de maintien de l'ordre ("*gladius legis custo*") léguée par le droit romain. De la poignée à la pointe, l'image de la flamme domine. La poignée est constituée d'un ruban de Möbius, symbole idéal d'unité de pensée, sur lequel est placée une sphère en lapis-lazuli représentant le monde. Un jade ancien, un jade chinois archaïque datant de 3500 avant J.-C., a été délicatement placé sur le manche, un objet mystérieux qui symbolise magnifiquement la métaphore des "nuages ordonnés" chère à Mireille Delmas-Marty, remplaçant la métaphore habituelle de la pyramide de normes kelsenienne. Conçue de main de maître par l'avocat Jean-Michel Ghinsberg, l'épée a été réalisée par le joaillier Philippe Tournaire, qui en a fait une œuvre d'art qui fait écho aux forces imaginantes du droit voulues par Mireille Delmas-Marty. Pour maintenir la lame dans cette garde inhabituelle, Jean-Michel Ghinsberg a conçu un hexagone aplati sur les visages duquel apparaissent des dates liées à la carrière de Mireille Delmas-Marty. Ce "poème de l'épée", comme l'académicienne aime l'appeler, a un nom composé de deux noms grecs, gravés sur sa lame, qui signifient littéralement "la lumière de la flamme" et au sens figuré, "l'épée" ».

Nous vivons une époque véritablement turbulente où il est difficile d'orienter l'action sociale et politique tant dans l'espace européen que dans le monde global. Mireille Delmas-Marty a raison de réclamer une rose des vents. Les vents forts d'aujourd'hui encouragent les guerres illégales et donnent de la force à des idées que nous avons toujours rejetées, comme l'idée que chacun peut avoir un arsenal d'armes chez lui ou que l'exercice de la force meurtrière par la police ne devrait pas être sévèrement limité.

Nous avons vraiment besoin d'une boussole pour survivre dans cette mer déchaînée où opèrent, en outre, des sous-marins illégaux qui, pilotés par les présidents de grands pays tels que les États-Unis, le Brésil ou les Philippines, ruinent des institutions collectives de base comme l'Organisation Mondiale du Commerce ou l'Organisation Internationale du Travail et leurs mécanismes respectifs de règlement des différends. Même la guerre menace entre les tempêtes, toujours sous des prétextes fallacieux ou fabriqués. Et le rêve d'une Europe unie n'est pas restauré.

Des principes de coexistence bien établis deviennent fragiles, comme le monopole des armes par les agents de l'État, qui est brisé lorsque des modèles « d'armes pour tous » sont préconisés dans des pays classiques comme

l'Italie, non seulement aux États-Unis et au Brésil, mais aussi dans le cœur de l'extrême droite européenne. Aussi lorsque les garanties sur l'usage de la force meurtrière par nos policiers sont démantelées, même en France, où les conditions de la « légitime défense » sont étendues. Et que penseraient nos pères fondateurs, comme Jean Monnet, de la séparation du continent organisée en Grande-Bretagne et de la dérive de la politique intérieure qui y a été prise ? Oui, l'Europe connaît aussi une crise de rationalité. Il convient de rappeler aujourd'hui les paroles d'Edmund Husserl au Congrès de Vienne en mai 1935 sur la crise de l'humanisme et de la philosophie européenne [Husserl a rappelé] alors qu'il avait déjà été expulsé de l'université et du département qu'il dirigeait et dans lequel il était domicilié. Le Recteur de l'Université de Fribourg i. Br., qui exécuta l'expulsion, était précisément son élève, Martin Heidegger. Une véritable crise de la raison. Husserl a averti qu'il n'y avait que deux façons de sortir de la crise de l'Europe, le naufrage de l'Europe dans la distance de son propre sens rationnel et sa chute dans le royaume de l'inimitié et de la barbarie ou, au contraire, la renaissance de l'Europe de l'esprit, par l'héroïsme de la raison qui est capable de surmonter définitivement le naturalisme régnant. Le plus grand danger pour l'Europe est la fatigue, ajoute Husserl, et il appelle à lutter contre cette fatigue et à éviter le feu annihilant du manque de foi et du désespoir. Je ne pense pas que le bon philosophe ait connu le texte de Georges Bernanos dans son « Journal d'un prêtre de campagne » – qu'aime à rappeler un autre grand humaniste appelé le pape François – dans lequel il exprime la crainte que l'élixir le plus précieux du diable soit la douce tristesse, sans espoir, qui s'empare du cœur face à la difficulté de la situation.

Contre la mélancolie et le désespoir, Mireille Delmas-Marty respire la force avec l'humanisme juridique qu'elle prône pour guider notre action. Son épée d'Académicienne et son dévouement à la fondation de la bibliothèque d'humanisme juridique dans le château de Goutelas représentent bien l'arme de la raison et de l'humanisme, comme la représentait en son temps la lance que Don Quichotte brandissait contre les moulins à vent. Comme le rappelle Francisco de Goya, la raison ne produit que des monstres sans l'aide de la science et des arts.

Tout ce que Mireille Delmas-Marty a fait au cours des dernières décennies a été développé à partir de la conviction [de la force] du principe du pluralisme humaniste. Laquelle est la graine la plus fructueuse en ces temps de turbulence.

Prof.Dr. h.c. mult Luis ARROYO ZAPATERO
Président de la Société Internationale de Défense Sociale
Université de Castilla-La Mancha

